

## FORMATION SUR LE NOUVEL ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT COMPTABLE ET A L'INFORMATION FINANCIERE

Le nouveau référentiel comptable de l'OHADA est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les comptes individuels. Afin de vous permettre d'en appréhender les contours et de consolider votre expertise, l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) organise à Bamako (MALI), **du 13 au 15 février 2018**, une formation sur le thème "*Appliquer le nouvel Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) : exigences, techniques et méthodes*".

Cette session fait suite à celle de Dakar des 18, 19 et 20 décembre 2017 qui avait réuni 38 participants.

Nous vous prions de trouver ci-après les informations détaillées relatives à ladite formation :

**Lieu** : **Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)**, Bamako, Mali

**Durée/dates** : Trois (03) jours, **du mardi 13 au jeudi 15 février 2018** (ces dates remplacent celles des 05, 06 et 07 février 2018 initialement prévues au catalogue des formations de 2018)

**Public cible** : Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, cadres et agents des collectivités publiques, agents comptables, contrôleurs de gestion, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, fiscalistes, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne en relation avec la comptabilité.

**Formateur** : **M. Oumar SAMBE, Expert-comptable diplômé, principal auteur du nouveau référentiel comptable de l'OHADA** et co-auteur du Praticien comptable et du Guide pratique du droit des sociétés commerciales et du GIE.

**Conditions d'inscription** :

- ✓ remplir et envoyer le formulaire d'inscription à l'ERSUMA ;
- ✓ verser les frais de formation arrêtés à la somme de **450.000 FCFA**.  
Une réduction de 10% est accordée par groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants, doctorants et experts-comptables stagiaires désireux de prendre part à ladite formation bénéficient d'une réduction de 40% sur le montant des frais de formation sous réserve de prouver leur statut en adressant à l'ERSUMA, par courriel à [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org), une demande à Monsieur le Directeur Général de l'ERSUMA avec les pièces suivantes :

- pour les étudiants : une copie scannée de l'attestation d'inscription ;
- pour les experts-comptables stagiaires : une lettre de recommandation du maître de stage.

Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation. **Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.**

Ci-joints les formulaires d'inscription (à titre individuel/organisation ou entreprise).

**Nous contacter :**

**ERSUMA-OHADA**

**Tél : +229 20 24 58 04 / 97 97 05 37 / 95 40 31 90**

**E-mail : [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org) / [olory-togbe.ersuma@ohada.org](mailto:olory-togbe.ersuma@ohada.org)**

**« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »**